

Extrait du registre des décisions

Bureau du 26 septembre 2022

n° 137-22

Objet : RS - Avenant n° 5 au marché F17059 relatif à la fourniture de véhicules légers en location longue durée

- date de convocation le 20 septembre 2022
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Philippe Gamen, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	Christian Gogny
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Christelle Favetta-Sieyes - Sylvie Koska - Aurélie Le Meur - Martin Noblecourt - Thierry Repentin
Cognin	Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	Marie Perrier
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	
Sonnaz	Daniel Rochoaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 5

de Luc Berthoud à Pascal Mithieux - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Michel Dyen à Jean-Maurice Venturini - de Sandra Ferrari à Philippe Gamen - de Marcel Ferrari à Jocelyne Gougou

• conseillers excusés : 11

Jean-François Beccu - Brigitte Bochaton - Stéphane Bochet - Michel Camoz - Corinne Charles - Philippe Ferrari - Max Joly - Luc Meunier - Damien Regairaz - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 26 septembre 2022

délibération n° 137-22

objet **RS - Avenant n° 5 au marché F17059 relatif à la fourniture de véhicules légers en location longue durée**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances et des moyens des services, rappelle que le Bureau a approuvé, par décision du 13 juillet 2017, le marché relatif à la fourniture de véhicules en location longue durée pour les différents services de Grand Chambéry, attribué à la société Sicma Peugeot.

Un premier avenant a été signé pour permettre d'une part le remplacement d'un véhicule en fin de vie, et d'autre part l'actualisation du kilométrage du contrat d'un véhicule du pool. Le montant de l'avenant n° 1 s'élève à 8 531,04 € HT.

Un deuxième avenant a été conclu suite à un sinistre ayant conduit à déclarer épave un véhicule en location longue durée. Le montant de l'avenant n° 2 s'élève à 3 358,10 € HT, comprenant l'arrêt des loyers relatifs au véhicule sinistré et le paiement des loyers du nouveau véhicule sur 48 mois.

Un troisième avenant a permis de valider l'augmentation du kilométrage d'un véhicule affecté au service informatique, représentant un surcoût de 1 880,68 € HT sur la durée restante du marché.

Un quatrième avenant a été nécessaire afin d'effectuer des ajustements kilométriques sur trois autres véhicules de la flotte de véhicules de Grand Chambéry. Ces ajustements représentent un surcoût de 1 125,65 € HT.

A ce jour, il convient d'ajuster le kilométrage de cinq autres véhicules légers de la flotte. Ces ajustements représentent un surcoût de 1 208,60 € HT.

Ainsi, le nouveau montant du marché s'élève à 195 748,57 € HT (au lieu de 179 644,50 € HT initialement), soit une augmentation de 8,96 % tous avenants confondus.

Vu les statuts de Grand Chambéry,

Vu la délibération n° 002-22 C du Conseil communautaire du 3 février 2022 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 8 septembre 2022,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** l'avenant n° 5 au marché F17059 relatif à la fourniture de véhicules légers en location longue durée,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer l'avenant n° 5 et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 137-22

Objet de l'acte :	RS - Avenant n° 5 au marché F17059 relatif à la fourniture de véhicules légers en location longue durée
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 3 - Délibérations ou décisions relatives aux MAPA
Date de l'acte :	29 septembre 2022
Annexe(s) :	Avenant 5 marché F17059

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20220929-lmc1H28006H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H28006H1

Date de transmission en Préfecture :	29 septembre 2022
Date de réception en Préfecture :	29 septembre 2022
Publication :	jeudi 29 septembre 2022